

**Assurance-chômage—Suite**

- Historique de l'adoption de la mesure, 2795-2796, 2809-2813
- Inscription sous un nom d'emprunt en vue d'obtenir les prestations, 7045, 7048, 7049
- Mesure fondée sur une nouvelle répartition de la richesse comme moyen de stabiliser l'économie (M. Low), 2817
- Modifications portant relèvement des prestations, 70-83, 141-157, 2660, 2795-2839, 2847-2859, 3366-3369, 3749-3778, 4848-4879, 4984-4994
- Offre du gouvernement fédéral de verser de 30 à 50 p. 100 du coût de l'assistance et répartition du reste entre les provinces et les municipalités, 3387, 3390
- Pêcheurs, application de la loi à toutes les catégories, 80, 83, 98, 109-110, 258, 587, 711, 740-741, 2193, 2211, 2804-2805, 2851, 2854-2855, 3751, 3757-3759, 3773, 3776-3777, 4155, 4686, 4855, 4856, 4860-4861, 4162-4163, 4865-4866, 4869-4870, 4871, 5441, 5459
- Pourcentage de l'effectif ouvrier ne bénéficiant pas de la loi, 1691, 2643
- Prestations
- Accroissement de manière à ce qu'elles représentent une plus forte proportion du revenu perdu en temps de chômage, 4872
- Admissibilité des travailleurs pendant qu'ils sont malades, 2807, 2850
- Bénéficiaires dans Québec au cours de 1950 à 1955, *q.* (M. Boisvert), 2658
- Cas des femmes mariées, 2799, 2807-2808, 2815, 2825, 2831, 2834, 2848, 2850, 2853, 2855, 3755, 3761-3762, 4850-4852, 4854-4855, 4859, 4863-4864, 4877-4878
- Diminution de la période maximum des prestations de 51 à 30 semaines et finalement à (36), 2799-2801, 2805-2806, 2818, 2826-2827, 2848-2849, 3366-3368, 3749-3750, 3751-3752, 3755, 3760, 3762-3763, 3764, 3767, 3768-3769, 3771, 3772-3773, 4852-4854, 4859, 4863, 4864-4865, 4872-4874, 4985-4993
- Dispositions relatives aux prestations de maladie, 4132, 4160-4161, 4855, 4876-4877, 4991-4992, 7048
- Échelle actuelle et échelle proposée, tableaux comparatifs, 2798
- Employés d'hôpitaux, 3773-3774, 4866-4867
- Extension aux employés d'usines frappées par une grève, 146, 147, 2850

**Assurance-chômage—Fin**

- Prestations—Fin
- Extension aux travailleurs saisonniers, 700-701, 726
- Gain admis, 3750
- Île Bell (T.-N.), difficulté de mineurs à obtenir des versements, 813
- Période d'attente de cinq jours, 2829-2830, 2836, 2852, 2853, 4875
- Prestations refusées à ceux qui n'acceptent pas l'emploi offert par le Service national de placement, 7042-7043
- Somme versée depuis le début du programme, 2797, 2827
- Travailleurs en forêt et cultivateurs, 3552-3553, 3765-3766, 3769-3770, 3775-3776, 3777-3778, 4867-4868, 4870-4871
- Prestations supplémentaires ou saisonnières
- Extension illimitée, 2856, 3755
- Modifications à la loi, 2801-2802, 2806-2807, 2817-2818, 2834-2835
- Prolongement du délai, 2653, 2660-2661, 2806-2807, 2820-2821, 2852, 2854, 2858-2859, 3284, 3761, 4161
- Programme d'ensemble de sécurité sociale conçu par le parti libéral, 2802, 2803, 2809, 2847
- Programme préconisé par le gouvernement conservateur en (1935), 2803, 2820
- Régime d'appel, 4861
- Règlements saisonniers applicables aux bûcherons, 3765-3766, 3769-3770, 3776
- Service national de placement. *V. ce titre*
- Système de travaux publics marchand de pair avec les prestations, 646
- Travailleurs touchant une pension et ne pouvant recevoir les prestations, 3368-3369
- Versements payés par les femmes qui se marient, 143, 147

**Assurance-chômage (lois)**

- (Modifications tendant à augmenter les prestations supplémentaires)  
Bill n° 6. M. Gregg  
*Rés.*, 70-83; 1re l., 83; 2e l., 141-146; *com.*, 146-157; 3e l., 156-157
  - (Modifications portant relèvement des prestations, mise au point des contributions, etc.)  
Bill n° 328. M. Gregg  
*Rés.*, 2660, 2795-2839, 2847-2859; 1re l., 2859; 2e l., 3366-3369, 3749-3778; renvoi au comité des relations industrielles; *com.*, 4848-4879; 3e l., 4984-4994
- Amendement (M<sup>me</sup> Fairclough), 4987, rejeté, 4993-4994